



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26/09/2022

FRANCE 2030 : PUBLICATION DES LAUREATS DE L'AMI « SANTE NUMERIQUE »

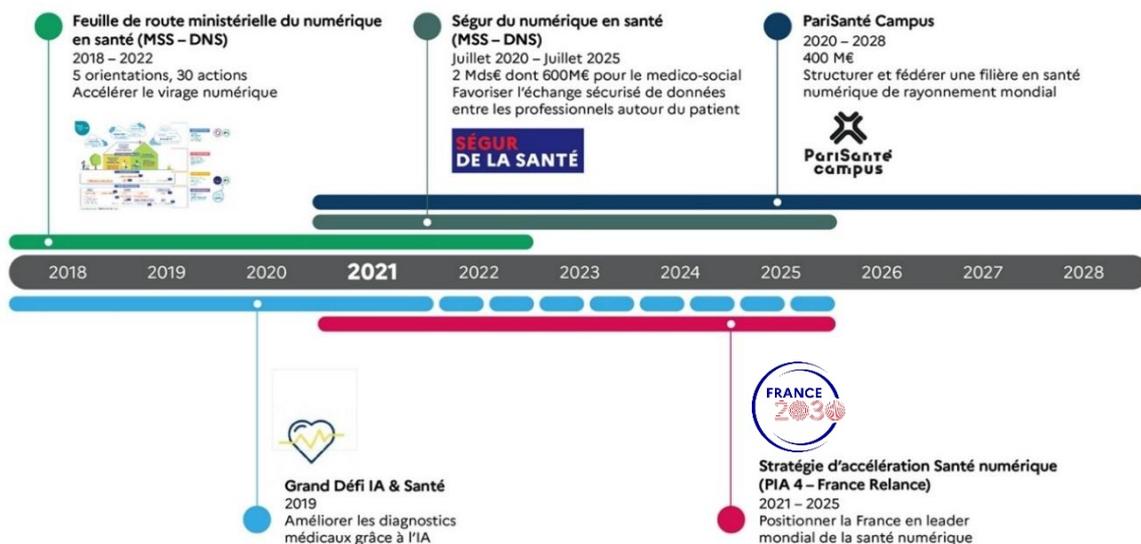
Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, et Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, présentent les 14 projets lauréats, sur les 198 projets déposés, de l'appel à manifestation d'intérêts « Santé numérique ». Ce soutien représente un investissement total de 97,9 millions d'euros, dont 55,6 millions d'euros d'aides.

L'ETAT ACCOMPAGNE L'INNOVATION DANS LA SANTÉ NUMÉRIQUE À TRAVERS UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE

L'ambition de France 2030 est de transformer durablement des secteurs clefs de notre économie par l'innovation technologique et industrielle et de positionner la France en leader du monde de demain, en investissant dans 10 objectifs clefs pour mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre notre monde. **Dans ce cadre la stratégie d'accélération « Santé numérique » vise à préparer l'avenir et faire de la France un leader en santé numérique.**

L'État s'est donné pour priorité de faire de la France un pays leader en matière de santé numérique, et a ainsi lancé, en octobre 2021, dans le cadre de France 2030 la [stratégie d'accélération « Santé numérique »](#) dotée de 670 millions d'euros. Cette stratégie est le fruit d'une synergie entre différents plans gouvernementaux mis en place pour anticiper l'avenir et consolider une filière en forte croissance.

Afin de dynamiser l'innovation en santé numérique en France, une action de la stratégie s'est concrétisée à travers le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.



L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE PAR L'AMI « SANTE NUMERIQUE »

La stratégie d'accélération « Santé numérique » vise à favoriser l'émergence en France de solutions innovantes pour conquérir un marché de la e-santé en pleine croissance au niveau mondial.

L'AMI « Santé numérique » répond à deux objectifs :

- **Alimenter la construction de la stratégie** en proposant à la fois des projets prêts à être financés et des projets plus prospectifs susceptibles d'être soutenus dans le cadre de futurs appels à projets ;
- **Identifier les acteurs concernés et recueillir leurs propositions** de projets sur le territoire français.

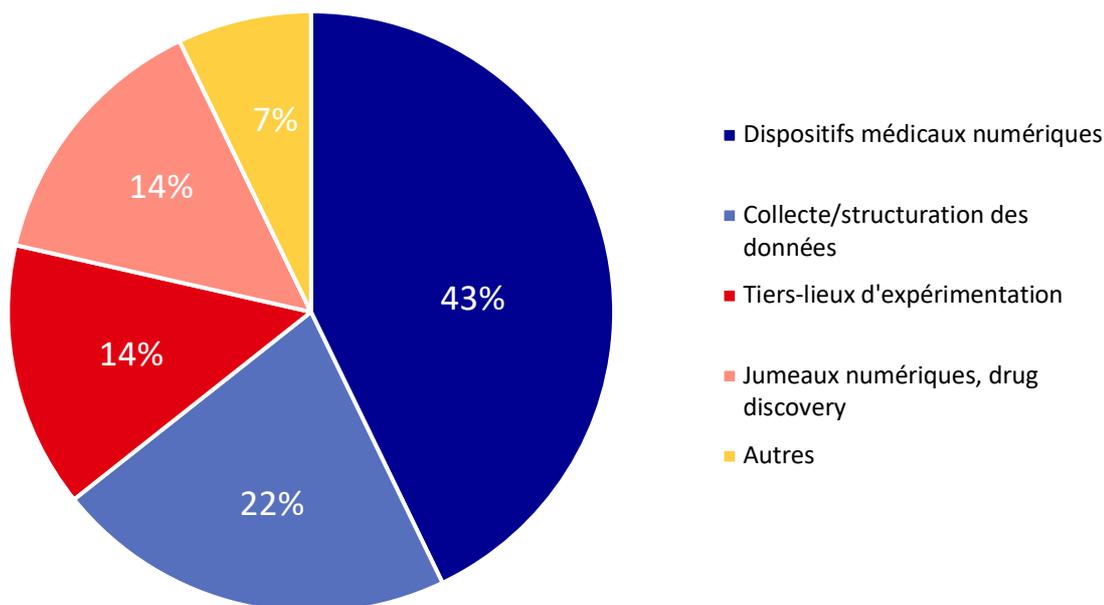
Cet AMI, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, a permis d'identifier des projets prioritaires qui seront rapidement financés, mais aussi de préfigurer de futurs appels à projets. Les projets ayant répondu à l'AMI ont pu par exemple être orientés vers des appels à projets lancés au cours des années 2021 et 2022 les plus pertinents pour eux.

LES LAUREATS DE L'AMI « SANTE NUMERIQUE »

Les lauréats sont :

- **Milvue** (monopartenaire) **pour le projet DAISI**
- **Mag4Health** (chef de file de consortium) **pour le projet DEMAGUS**
- **Dedalus Healthcare France** (chef de file de consortium) **pour le projet ERIOS**
- **Lifen** (chef de file de consortium) **pour le projet @HOTEL-DIEU**
- **Iktos** (monopartenaire) **pour le projet IKTOS ROBOTICS**
- **Mila** (monopartenaire) **pour le projet MILA-LEARN**
- **Synapse Médecine** (monopartenaire) **pour le projet MON BOUCLIER MEDICAMENTS**
- **Arkhn** (chef de file de consortium) **pour ONCOLAB**
- **ExactCure** (monopartenaire) **pour ONCOTWIN**
- **Guerbet** (monopartenaire) **pour PANCANAI**
- **Loamics** (monopartenaire) **pour P4DP**
- **Syadem** (monopartenaire) **pour SIVAX**
- **Philips** (chef de file de consortium) **pour SPECIALS**
- **Dassault Systèmes** (chef de file de consortium) **pour TWINONCO**

Présentation des 14 projets lauréats par typologie :



Contacts presse

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
01 55 55 82 00
presse-mesri@recherche.gouv.fr

Ministère de la Santé et de la Prévention
Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
01 40 56 47 43
marion.fevrier@sante.gouv.fr

Ministère de l'Industrie
01 53 18 33 80
presse@industrie.gouv.fr

Ministère de la Transition numérique et des Télécommunications
01 53 18 44 17
presse@numerique.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement
01 42 75 64 58
presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance
presse@bpifrance.fr

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions

de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

- **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre.

Plus d'informations sur : www.france2030.gouv.fr